

Inside Secure

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

(Assemblée Générale du 8 juin 2016, résolution n°13)

PricewaterhouseCoopers Audit, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine

Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Antoine Olanda

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Aix-Bastia 38, Parc du Golf, 13856 Aix-en-Provence

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Antoine OLANDA
38 Parc du Golf
13856 Aix-en-Provence

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

(Assemblée Générale du 8 juin 2016, résolution n°13)

Inside Secure

Rue de la Carrière de Bachasson
Bâtiment A
13590 Meyreuil

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Aix-en-Provence, le 20 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Didier Cavanié
Associé

Antoine OLANDA

